

**Wébinaire du 28 juin 2022:**  
**Actualités réglementaires et**  
**informatives (support)**



**CNRACL**  
La retraite des fonctionnaires  
territoriaux et hospitaliers  
**PRÉVENTION**



1

## L'actualité en santé sécurité du 2<sup>nd</sup> trimestre 2022

2



### ***Côté nouveaux textes réglementaires :***

- Loi santé au travail et ses décrets d'application : ce qui s'applique dans la fonction publique
- 1<sup>er</sup> plan santé au travail dans la fonction publique (texte non réglementaire)

### ***Côté documents et informations utiles :***

- Utilisation des Visio-conférences : 1 guide pour les employeurs, une affiche « bonne pratique » pour les agents
- Estimation concentration CO<sub>2</sub> : 1 outil INRS

CONFIDENTIEL - Ce Document est la propriété exclusive d'Ayming



2



# 1. Nouveaux textes réglementaires

3



4

## Objectif et grands axes



1. **Renforcer la prévention PRIMAIRE**
2. Décloisonner santé publique / travail
3. Définir l'offre des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST)
4. (Mieux) Accompagner certains publics, notamment vulnérables ou handicap
5. Lutter contre la désinsertion professionnelle
6. Réorganiser la gouvernance

CONFIDENTIEL - Ce Document est la propriété exclusive d'Ayming



5

## Ce qui concerne la fonction publique

6

1. **Renforcer la prévention IR** : trois dispositions concernant la FP
  - 1.1 Les évolutions concernant le DUERP
  - 1.2 La prévention du risque chimique
  - 1.3 Le passeport prévention (à venir)



CONFIDENTIEL - Ce Document est la propriété exclusive d'Ayming



6

## 1. Le document unique

7



⇒ Loi santé du 2 août 2021 + Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

CONFIDENTIEL - Ce Document est la propriété exclusive d'Ayming



7

## Prise en compte de l'organisation du travail

*Ajouts / modifs en police violette – entrée en vigueur le 31/03/2022*

8

### Article L.4121-3 (code du travail)

L'employeur [...] évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations, **dans l'organisation du travail**, et dans la définition des postes de travail. [...]



- télétravail, flex office et toutes nouvelles organisations développées pendant la crise CoVid-19
- les aspects de charge de travail (physique), charge mentale, cadences,
- les modes de management, de gestion (approvisionnements...)
- ...ce qui devrait mettre l'accent sur le travail réel...

CONFIDENTIEL - Ce Document est la propriété exclusive d'Ayming



8

## Les contributions obligatoires à l'évaluation

Ajouts / modifs en police violette – entrée en vigueur le 31/03/2022

9

### Article L.4121-3 (code du travail)

Apportent leur contribution à l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise :

1° le CSE et sa CSSCT (CHSCT dans la fonction publique, prochainement CSE et CST)

NB : Le CSE doit désormais être **consulté** sur le DUERP et sur ses mises à jour

2° Le ou les agents « compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels » (= *Préventeurs*)

3° Le service de **médecine préventive**

(1) Formation des préventeurs : leur formation ne se fait plus « à leur demande » (termes supprimés par la loi Santé!) => il s'agit désormais d'une **formation systématique** à l'initiative de l'employeur

CONFIDENTIEL - Ce Document est la propriété exclusive d'Ayming



9

## Traçabilité : durée, dématérialisation

Article entièrement créé par loi du 2 août 2021

10

### Article L.4121-3-1 (article CDT créé par la loi)

I. Le DUERP répertorie l'ensemble des risques [...] et assure la **traçabilité collective** de ces expositions. [...]

V. A. Le DUERP, dans ses versions successives, **est conservé par l'employeur** [...]

**Durée : ne peut être inférieure à 40 ans**

Modalités de conservation et de mise à disposition : **fixées par décret**

Obligation dépôt dématérialisé  
 ≥ à 150 agents : à compter du 1.07.23  
 < à 150 agents : à compter du 1.07.24 au plus tard

**dépôt dématérialisé**  
 sur un portail numérique (PN)

Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022

Cahier des charges fonctionnement PN  
 Statuts de l'organisme gestionnaire du PN

Décrets  
 en  
 attente

CONFIDENTIEL - Ce Document est la propriété exclusive d'Ayming



10

## Mise à disposition du DUERP aux anciens travailleurs

Ajouts / modifs en police violette – entrée en vigueur le 31/03/2022

11

### Article R4121-4

Le DUERP **et ses versions antérieures** sont tenus, **pendant une durée de 40 ans** à compter de leur élaboration, à la disposition :

1° Des travailleurs **et des anciens travailleurs** pour les versions en vigueur durant leur période d'activité dans l'entreprise. La communication des versions du DU antérieures à celle en vigueur à la date de la demande **peut être limitée** aux seuls éléments afférents à l'activité du demandeur. [...]

2° Des membres de la délégation du personnel du CSE

3° Du service de prévention et de santé au travail

4° Des agents du système d'inspection du travail

[...]



CONFIDENTIEL - Ce Document est la propriété exclusive d'Ayming



11

## Renforcement des attendus du DUERP

Article entièrement créé par loi du 2 août 2021

12

### Article L.4121-3-1 (article CDT créé par la loi )

III. Les résultats de l'évaluation doivent déboucher :

1°  **$\geq$  à 50 agents**, sur un **programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (NDR Papripact)** qui :

a) Fixe la **liste** détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir, [...] pour chaque mesure, ses **conditions d'exécution**, des **indicateurs de résultat** et **l'estimation de son coût** ;

b) **Identifie les ressources** de l'entreprise pouvant être mobilisées ;

c) **Comprend un calendrier de mise en œuvre** ;

2°  **$<$  à 50 agents**, sur une **liste d'actions de prévention des risques et de protection des salariés** (liste consignée dans le DUERP).



Indicateurs de résultats, estimation du coût, ressources pouvant être mobilisées...

CONFIDENTIEL - Ce Document est la propriété exclusive d'Ayming



12

## 3 dernières informations...

Ajouts / modifs en police violette – entrée en vigueur le 31/03/2022

13

### **Article R.4121-2 ( Modifié par le décret n°2022-395 du 18 mars 2022 )**

La mise à jour du DUERP est réalisée :

- 1° Au moins chaque année **dans les entreprises d'au moins 11 salariés** ;
- 2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail
- 3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque **est portée à la connaissance de l'employeur** (est-recueillie).

La mise à jour du Papripact ou de la liste des actions de prévention est effectuée à chaque mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, si nécessaire.

CONFIDENTIEL - Ce Document est la propriété exclusive d'Ayming



13

## 2. La prévention du risque chimique

14

### ● Article L.4412-1

Version en vigueur depuis le 31 mars 2022

- ⇒ Les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs exposés à des risques chimiques sont déterminées par décret [...] **en tenant compte des situations de polyexpositions**
- ⇒ *Évaluer les polyexpositions? Cf webinaire 29 mars 2022*
- ⇒ <https://www.espace-droit-prevention.com/le-point-sur/actualite-reglementaire-et-informative-dans-la-fonction-publique-29-mars-2022>



CONFIDENTIEL - Ce Document est la propriété exclusive d'Ayming



14

## Exposition au risque chimique, nota bene Surveillance post exposition et post-professionnelle

15



- Examen médical qui vise à établir une **traçabilité et un état des lieux des expositions** à 1 ou plusieurs facteurs de risques pro
- => le décret n° 2022-372 du 18 mars 2022 clarifie et adapte les conditions et règles applicables dans le cadre de cette surveillance post-**exposition** ou post-**professionnelle**.
- => la visite médicale concernant les travailleurs qui ont eu un **suivi individuel renforcé** doit être effectuée **dès la survenue des différents cas de cessation de l'exposition aux risques**
- Si le **médecin du travail** constate une exposition du travailleur à certains risques dangereux, il a **l'obligation** (et non plus « la faculté ») de mettre en place une surveillance post-expo ou post-pro

CONFIDENTIEL - Ce Document est la propriété exclusive d'Ayming

<https://www.cnracl.retraites.fr/retraite/ma-retraite/Informations-pratiques/droit-au-suivi-medical-post-professionnel>


15

## Exposition au risque chimique, nota bene Surveillance post exposition et post-professionnelle

16

**FPH** : Décret n° 2013-1151 du 12 décembre 2013 relatif au **suivi médical post-professionnel** des agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 (= FPH) exposés à un agent cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction

**FPT** : Décret n° 2015-1438 du 5 novembre 2015 relatif aux modalités du **suivi médical post-professionnel** des agents de la fonction publique territoriale exposés à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction



16

### 3. Passeport prévention

17

- Ce « passeport de prévention » devra recenser l'ensemble des attestations, certificats et diplômes obtenus par le travailleur dans le cadre des formations relatives à la santé et à la sécurité au travail.
- Sera alimenté par :
  - l'employeur,
  - les organismes de formation,
  - l'agent (pour les formations suivies à son initiative),
  - le demandeur d'emploi.



=> entrée en vigueur pas encore fixée (en attente du décret d'application) mais **au plus tard le 1er octobre 2022**

CONFIDENTIEL - Ce Document est la propriété exclusive d'Ayming



17



ayming

## 2. Le premier plan santé au travail dans la FP

Charlotte Lecocq – Rapport 18 septembre 2019

18



Charlotte Lecocq – rapport 18 septembre 2019

*Santé, sécurité, qualité de vie au travail dans la fonction publique : un devoir, une urgence, une chance*

CONFIDENTIEL - Ce Document est la propriété exclusive d'Ayming




19

## Grands axes

5 **priorités**, qui constituent autant d'enjeux majeurs :

1. Développer le dialogue social et le **pilotage** de la santé et sécurité au travail
2. **Prioriser la prévention primaire** et développer la culture de prévention
3. Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail
4. **Prévenir la désinsertion professionnelle**
5. Renforcer et améliorer le système d'**acteurs** de la prévention



Rappel : dans la loi santé...

1. **Renforcer la prévention PRIMAIRE**
2. Décloisonner santé publique / travail
3. Définir l'offre des Services de Prévention et de Santé au Travail (**SPST**)
4. (Mieux) Accompagner certains publics (vulnérables / handicap)
5. **Lutter contre la désinsertion professionnelle**
6. **Réorganiser la gouvernance**



20

# Objectifs



- Sur la forme => **plan d'organisation et de gouvernance** visant à mobiliser les énergies, fédérer l'ensemble des acteurs, clarifier et renforcer leur action et réaffirmer le rôle essentiel des instances de dialogue social dédiées à la SST
- Sur le fond => articulation forte entre les politiques de santé au travail et la démarche plus globale d'amélioration de la **QVCT**

Conclusion unanime (13 juillet 2021) de l'accord **télétravail dans la fonction publique** : penser d'autres modes d'organisation du travail, innovants, au bénéfice des agents et du service public.

- + consacre les stratégies de **prévention des risques de désinsertion et d'usure professionnelles** et vise à encourager le maintien dans l'emploi des agents publics.
- 1er plan santé au travail FP / 4<sup>ème</sup> plan santé travail secteur privé => favoriser une dynamique de long terme,



21

Quelques mesures envisagées – Axe 1

## AXE 1

### Développer le dialogue social et le pilotage de la santé et sécurité au travail

22

**Objectif n° 3**

Promouvoir et accompagner le dialogue social et la négociation en santé et sécurité au travail ainsi que sur la qualité de vie et des conditions de travail au niveau local

**Mesure**

Autres mesures à mettre en place (à compléter) : ...

Indicateur	Indicateur	Indicateur
...	...	...
...	...	...

**Mesure**

...

Indicateur	Indicateur	Indicateur
...	...	...
...	...	...



22

Quelques mesures envisagées – Axe 2

23

**AXE 2**

## Prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention

**Objectif n° 4**

Placer l'évaluation des risques au cœur de la démarche de prévention

**Mesure**

Reaffirmer l'obligation de réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et en faire l'outil du pilotage de la politique de prévention des risques par le programme annuel de prévention.

Action	Échéance	Indicateurs
Publication d'une circulaire reaffirmant l'obligation de mise en place et d'actualisation du document unique dans ses nouvelles modalités issues de la loi du 2 août 2021	2022	Nombre de documents uniques d'évaluation des risques professionnels et de programmes annuels de prévention actualisés (bases de données sociales, rapports sociaux uniques)

**Mesure**

Mettre à la disposition des acteurs des ressources méthodologiques et des outils permettant de favoriser l'appropriation du document unique par les employeurs et les encadrants

Action	Échéance	Indicateurs
Valorisation des ressources dimensionnelles existantes sur le site « Fonction publique »	À partir de 2022	Nombre de documents mis en ligne Nombre de téléchargements
Publication d'un kit méthodologique pour l'élaboration d'un document unique	2023	
Mise à disposition de contenus		

**Objectif n° 5**

Renforcer la culture de prévention et de santé et sécurité au travail

**Mesure**

Développer la formation à la prévention et la santé au travail dans les écoles de service public et dans le tronc commun des cursus de formation des encadrants

Action	Échéance	Indicateurs
Remise à chaque représentant de l'employeur qui prend son poste un document rappelant les droits et obligations des employeurs publics en matière de santé et sécurité au travail (création d'un document personnalisable par les employeurs)	2023	Diffusion du document personnalisable
Création de modules inscrits dans les cursus pédagogiques en formation initiale (conditions de travail, impact du management sur la santé au travail, qualité de vie et des conditions de travail...)	À partir de 2023	Enquête qualitative
Élaboration de plans de formation et de montée en compétence des encadrants sur la culture	À partir de 2023	Enquête qualitative

**Objectif n° 7**

Favoriser l'innovation et l'accompagnement des politiques de prévention

**Mesure**

Encourager le développement d'actions favorisant la santé des agents (prévention des addictions, des maladies cardio-vasculaires, pratiques sportives...)

Des actions destinées à favoriser la santé seront conduites en lien avec les mesures prévues dans le cadre du 4<sup>e</sup> plan santé au travail lancé par le ministère chargé du travail, qui prévoit de promouvoir les activités physiques et sportives en milieu de travail, sur la base du volontariat, et de contribuer à la prévention des maladies cardio-vasculaires et des addictions, notamment par la diffusion de guides et outils méthodologiques.

Action	Échéance	Indicateurs
En lien avec les ministères chargés de la santé et des sports, promotion de pratiques et comportements favorables à la santé. Valorisation de bonnes pratiques	2023	Nombre d'outils diffusés Nombre de références dans la bibliothèque des initiatives RH

23

Quelques mesures envisagées – Axe 3

24

**AXE 3**

## Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail

**Objectif n° 10**

Favoriser l'appropriation de la démarche de qualité de vie et des conditions de travail

(lien avec webinaire RPS)

**Mesure**

Favoriser la mise en place d'espaces de discussion sur le travail pour les agents et les encadrants

Action	Échéance	Indicateurs
Conception d'un guide méthodologique sur la mise en place et l'animation des espaces de discussions sur le travail	2022	

24

Quelques mesures envisagées – **Axe 4**

## AXE 4

### Prévenir la désinsertion professionnelle

**Objectif n° 12**

Prévenir l'usure professionnelle et accompagner le maintien dans l'emploi des agents

**Mesure**  
Déployer les dispositifs destinés à prévenir le risque d'usure professionnelle.

Action	Echéance	Indicateurs
	2022	Publication de décret prévu par l'article 49 de la loi de transformation de la fonction publique
Mise en œuvre d'initiatives de carrière et renforcement de la formation en vue de prévenir l'usure professionnelle	2022	Publication d'un guide méthodologique relatif à l'identification des agents exposés à un risque d'usure professionnelle Publication d'un guide méthodologique relatif à l'entretien de carrière proposé aux agents exposés à un risque d'usure professionnelle

**Mesure**  
Améliorer l'usage du temps partiel thérapeutique

Action	Echéance	Indicateurs
Appui aux employeurs et agents dans l'application des décrets de 2021 relatifs au temps partiel thérapeutique dans les trois versants de la fonction publique	2022	Publication de fiches aux questions

**Objectif n° 13**

Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap en lien avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

**Mesure**  
Déployer des mesures pour favoriser l'accès à l'emploi, les parcours de carrière et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique

Action	Echéance	Indicateurs
Renforcer la formation des agents publics en situation de handicap	2022	Publication d'un décret permettant de employer l'accompagnement des agents en situation de handicap dans leurs projets d'insertion professionnelle
Moderniser les emplois publics pour recruter et promouvoir les agents en situation de handicap	2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de recrutements d'agents titulaires de l'emploi (BDETH) sur la base du dispositif prévu à l'article 27 de la loi n° 84-594</li> <li>Nombre de recrutements de BDETH dans des corps A</li> <li>Nombre de BDETH bénéficiaires du dispositif prévu à l'article 93 de la loi de transformation de la fonction publique permettant à un fonctionnaire BDETH d'accéder à un emploi relevant de la catégorie supérieure par la voie du détachement</li> <li>Taux d'emploi des BDETH dans la fonction publique par versant.</li> </ul>
Déployer des affinités handicap dans les administrations publiques	2022	Publication d'une circulaire relative à la mise en place de la fonction de référent handicap dans la fonction publique de l'Etat.

25

Quelques mesures envisagées – **Axe 5**

## AXE 5

### Renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention

**Objectif n° 14**

Garantir l'accès des employeurs et des agents à une offre de prévention pluridisciplinaire notamment en renforçant la médecine de prévention et son action

**Mesure**  
Accompagner le développement de la pluridisciplinarité au sein des services de médecine de prévention et de santé au travail

Action	Echéance	Indicateurs
Étoffer la formation destinée aux infirmiers en santé au travail	2023	Mise en place de formations réglementaires pour les infirmiers en santé au travail pour les trois versants de la fonction publique
Encouragement à la création et au développement d'équipes pluridisciplinaires incluant des psychologues du travail	2023	Exploitation progressive des données issues des bases des données sociales

**Objectif n° 15**

Améliorer la couverture, l'articulation et l'efficacité du système d'acteurs spécialisés de l'accompagnement et du conseil

**Mesure**  
Renforcer la formation des conseillers et des assistants de prévention

Action	Echéance	Indicateurs
Élaboration de référentiels de formation initiale et continue des conseillers et assistants de prévention	2023	Diffusion des référentiels

26



### 3. Documents et informations utiles

27

28

● Guide télétravail



Visioconférences  
Comment préserver la santé  
de vos salariés ?

### Visioconférences Les bonnes pratiques pour préserver votre santé

**Respecter les règles d'hygiène personnelle**

1. Éviter les lieux clos et les lieux à forte densité de personnes.
2. Porter un masque et utiliser des produits d'hygiène personnelle.
3. Éviter les lieux publics et les lieux à forte densité de personnes.

**Samir se ne pas être interrompu**

1. Éviter les interruptions pendant les réunions.
2. Éviter les interruptions pendant les réunions.
3. Éviter les interruptions pendant les réunions.

**Adapter sa position**

1. Adapter sa position de travail.
2. Adapter sa position de travail.
3. Adapter sa position de travail.

**Éliminer les herbes de fond**

1. Éviter les interruptions pendant les réunions.
2. Éviter les interruptions pendant les réunions.
3. Éviter les interruptions pendant les réunions.

**Prendre soin de ses oreilles**

1. Éviter les interruptions pendant les réunions.
2. Éviter les interruptions pendant les réunions.
3. Éviter les interruptions pendant les réunions.

**Limiter le nombre de visioconférences par jour**

1. Éviter les interruptions pendant les réunions.
2. Éviter les interruptions pendant les réunions.
3. Éviter les interruptions pendant les réunions.

**Préserver du temps de récupération**

1. Éviter les interruptions pendant les réunions.
2. Éviter les interruptions pendant les réunions.
3. Éviter les interruptions pendant les réunions.

**Faire des pauses**

1. Éviter les interruptions pendant les réunions.
2. Éviter les interruptions pendant les réunions.
3. Éviter les interruptions pendant les réunions.

**Faire une séance d'étirement à la fois**

1. Éviter les interruptions pendant les réunions.
2. Éviter les interruptions pendant les réunions.
3. Éviter les interruptions pendant les réunions.

28

## Estimation concentration en CO<sub>2</sub> et taux de renouvellement d'air : outil INRS

- L'INRS a mis en ligne un outil intitulé "**Améliorer la ventilation des locaux de travail du tertiaire, pendant et après la pandémie de covid-19 (NT 92)**" et permettant de simuler l'évolution de la concentration en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) produite par la respiration des occupants dans un local de travail (bureau, salle de réunion, etc.) et d'estimer le taux de renouvellement d'air à partir de mesures simples de concentrations en CO<sub>2</sub>. L'objectif est de mieux évaluer et d'améliorer le renouvellement de l'air des locaux de travail.
- [Ventilation et CO<sub>2</sub> : outil de calcul - Outil - INRS](#)
- NB : un outil plus complet et utilisable sur ordinateur, tablette et smartphone a été développé par les Carsat Sud-Est et Languedoc Roussillon, en lien avec l'INRS. Il intègre des paramètres supplémentaires et permet notamment de faire varier le débit d'air neuf et le type d'activité des occupants au cours de la simulation.  
[Accéder à l'outil Carsat](#)

### Ventilation et CO<sub>2</sub> : outil de calcul

Estimation de la concentration en CO<sub>2</sub> et du taux de renouvellement d'air

**Source** 10/2021



**En savoir plus**

- Améliorer la ventilation des locaux de travail du tertiaire, pendant et après la pandémie de covid-19 (NT 92)

[Accéder à l'outil \(ZIP 1,62 Mo\)](#)

Cet outil permet de simuler l'évolution de la concentration en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) produite par la respiration des occupants dans un local de travail (bureau, salle de réunion, etc.) et d'estimer le taux de renouvellement d'air à partir de mesures simples de concentrations en CO<sub>2</sub>. L'objectif est de mieux évaluer et d'améliorer le renouvellement de l'air des locaux de travail.

**Mode d'emploi :**

- Le fichier Excel est dans un fichier "ZIP" qu'il faut décompresser.
- Il est nécessaire d'activer à la fois l'activation du contenu et l'activation des macros dans Excel (deux "bandeaux" à confirmer).

**A noter :**

Un outil plus complet et utilisable sur ordinateur, tablette et smartphone a été développé par les Carsat Sud-Est et Languedoc Roussillon, en lien avec l'INRS. Il intègre des paramètres supplémentaires et permet notamment de faire varier le débit d'air neuf et le type d'activité des occupants au cours de la simulation.

[Accéder à l'outil Carsat](#)

<b>Référence INRS</b>	outil97
<b>Nature</b>	Logiciel à télécharger
<b>Date de publication</b>	10/2021



